



INFORMATIONS MUNICIPALES # 07

Novembre 2014

Saulon-la-Chapelle



Zoom sur...

Les consultations d'avocats...

Un nouveau service sur la commune

A compter du 13 décembre et tous les deuxièmes samedis de chaque mois, entre 10 h et 12 h, l'ordre des avocats sera présent en mairie pour assurer des consultations gratuites. Celles-ci auront une durée de 15 minutes maximum et seront ouvertes à toute personne de la commune et du secteur de la communauté de communes. Différents points pourront être abordés lors de ces consultations qui sont des rendez-vous individuels dispensés à titre gratuit par les avocats inscrits au barreau de Dijon. L'avocat de permanence livrera ses conseils qui pourront concerner différents domaines, comme les problèmes de voisinage, familiaux ou encore professionnels, à une dizaine de personnes maximum au cours de la matinée.

Il convient de prendre rendez-vous uniquement par téléphone auprès du secrétariat de mairie, aux horaires d'ouverture de la mairie au 03 80 79 14 30.

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard le mercredi précédent la permanence.

Le mot du Maire

Ces dernières semaines sur notre commune ont été marquées par un événement d'importance, les inondations des 4 et 5 novembre derniers. Un mot en premier lieu pour remercier toutes les personnes qui de près ou de loin, ont aidé nos concitoyens dans ces moments difficiles : les pompiers de Saulon mais aussi des communes avoisinantes, les employés communaux et vous, Saulonnaises et Saulonnais qui vous êtes entraînés admirablement.

Comme cela a été indiqué par différents organismes dont le SBV (Syndicat du bassin de la Vouge), cet événement a été exceptionnel notamment par le volume d'eau tombé pendant la journée. De nombreuses habitations ont été touchées sur notre commune (environ une centaine, soit près d'1/4 des habitations individuelles), deux familles relogées. Cette situation doit nous amener à réfléchir pour l'avenir : précautions à prendre que ce soit au niveau communal ou individuel, équipements à prévoir, mesures de préservation... L'équipe municipale travaille sur ce dossier et est ouverte à toute proposition que vous pourriez nous faire. Nous vous ferons part prochainement de son avancement. Comme sur d'autres dossiers, il est important que les échanges et les concertations se fassent, en dehors de tout esprit polémique. Il est malheureusement à craindre que de telles situations se répètent ; c'est pourquoi, nous devons agir tous ensemble, sans négliger les aspects techniques et bien sûr financiers. Cette actualité ne doit pas nous faire oublier les événements de fin d'année qui auront lieu sur notre commune. Un merci spécial à toutes les personnes qui œuvrent pour que Saulon se redynamise et nous permettent de nous retrouver pour de bons moments de convivialité.

Bonne lecture à tous !

*Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle
Vice Président de la communauté de communes du Sud
Dijonnais*

SOMMAIRE...

Délibération du Conseil municipal du 17 novembre 2014	P. 2 & P.3
Le point sur les inondations	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2014

(NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS)

1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL PAR C. ALLEXANT

2. CONVENTION GRDF

Approbation de la convention proposée par GRDF pour une durée de 20 ans, concernant le projet « compteurs Communicants Gaz » remplacement gratuit des compteurs gaz , mise à disposition de GRDF d'emplacements pour l'installation des équipements techniques dans sur certains points hauts (École primaire, église, vestiaire terrain de football, bâtiment pompiers), le versement d'une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé en contrepartie de cet hébergement.

3. CONVENTION SICECO

Approbation de la signature d'une convention avec le SICECO concernant un pré-diagnostic énergétique du patrimoine bâti communal. Celui-ci s'élève à environ 14 229,10 € TTC, dont environ 70% peuvent être financés par l'ADEME, la Région et les fonds européens, soit une part restant à la charge de la commune d'environ 3 915,06 €. Ce pré diagnostic est obligatoire dans tous les locaux accueillant du public.

4. CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE

Renouvellement du contrat du poste d'adjoint technique qui se termine le 31 décembre 2014, pour une durée de 6 mois, soit du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

5. ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE - MODIFICATION DE LA DURÉE DE L'ACTIVITÉ HEBDOMADAIRE

Compte-tenu de l'augmentation de la charge de travail administratif et du souci d'améliorer la qualité de l'accueil du public, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet (20.50 hebdomadaires) pour le passer à 32 h à compter du 1^{er} janvier 2015.

6. LOCATION DE LOCAUX

Suite aux inondations du 4 novembre dernier, deux familles de la commune ont dû être relogées dans des bâtiments communaux vacants. Le conseil municipal fixe le montant de ces deux loyers à compter du 6/11/ 2014.

7. LOCATION D'UN LOCAL POUR MME SINSAINÉ

Compte-tenu des travaux d'agrandissements prévus à la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, un locataire (Mme SINSAINÉ, psychologue) doit être relogé à partir du 1^{er} février 2015. L'ancien bureau des adjoints ainsi qu'une petite salle annexe, situés à la mairie, sont loués à cet effet. Le loyer est fixé par le conseil municipal.

8. TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le conseil municipal, décide de ne pas exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardin.

9. ÉVOLUTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD DIJONNAIS

Une erreur a été commise lors du relevé cadastral sur la superficie de terrain cédée à la communauté de communes du sud dijonnais par délibération du 16 juin 2014. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de céder pour un euro la parcelle cadastrée AE 376, d'une superficie de 88 m² et une partie de la parcelle AE 377 d'une superficie de 262 m², soit une superficie totale de 356 m², dont la commune est propriétaire, et de bénéficier d'un droit de passage pour la commune le long de la propriété de M. BORTOT, parcelle AE 243.

10. INDEMNITÉ DE CONSEIL TRÉSORIER DE LA COLLECTIVITÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour et 6 voix contre d'attribuer à Madame la Trésorière de la collectivité, l'indemnité de conseil et de confection du budget calculée conformément au barème prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16/12/1983.

11. CRÉATION D'UNE RÉGIE RECETTES RÉVEILLON DE LA ST SYLVESTRE

Pour l'organisation du réveillon, il y a obligation de créer une régie pour encaisser les produits de la recette. Le conseil municipal fixe ces tarifs et nomme Alain BCEUF régisseur et Chantal MARET-ALEXANDRE mandataire suppléante.

12. POINT CCAS

• Consultations avocats

Après contact avec le bâtonnier de Dijon, une convention sera signée le 9 décembre 2014 pour une période d'un an. Elle mettra en place sur notre commune, à compter du 13 décembre, des consultations gratuites d'avocats tous les deuxièmes samedis de chaque mois de 10 h à 12 h en mairie. Les rendez-vous devront être pris au secrétariat de mairie uniquement par téléphone.

• Bons d'achat de Noël

Seront remis à toute personne de plus de 75 ans habitant la commune 3 bons d'achat de 10 € à prendre chez les commerçants locaux, un ballotin de chocolats et de macarons et une ½ bouteille de crémant. Pour les personnes en structure d'accueil, sera offert un coffret cadeau personnalisé, d'une valeur de 30 € en remplacement des bons d'achat, un ballotin de chocolats et de macarons et une bouteille de crémant.

• Naissances 2014

9 naissances ont eu lieu en 2014. Une rencontre entre tous les parents et leur bébé est prévue le samedi 20 décembre à 11 h à la mairie. A cette occasion un cadeau leur sera offert sous forme d'un coffret naissance composé de différents produits de santé, ainsi qu'une petite boîte à dents de lait décorées par la section Activités Manuelles du foyer rural.

• Repas communal

Il est fixé au 24 janvier 2015. Seront invitées les personnes de 65 ans et plus, ainsi que le personnel communal, les instituteurs, les présidents d'associations, les membres du CCAS et le chef de corps des pompiers. Une participation de 25 € sera demandée aux conjoints.

• Anniversaire

Mmes BEUDET, SIRI-RACLE et 3 habitants (anciens élèves) de Saulon-la-Chapelle, se sont rendus à la maison de retraite d'Aiserey afin de fêter les 100 ans de Mme Batier, ancienne institutrice du village.

13. PERMANENCE ÉLUS

La permanence élus se tiendra dorénavant le 2ème et le 4ème samedi de chaque mois.

14. POINT COMMISSIONS

Un point est fait sur la remise des prix des maisons fleuries (dont le règlement pourrait évoluer l'an prochain), sur la cérémonie du 11 novembre, ainsi que sur le téléthon. Concernant le BMX, plusieurs devis sont en cours, ainsi que les demandes de subvention, la piste devant être homologuée en février.

Est en projet la création d'un conseil des jeunes 13-17 ans en 2015. Le but sera d'impliquer les jeunes sur la vie de la commune. Une charte d'objectifs est en cours d'élaboration.

15. POINT TRAVAUX

Différents travaux ont été effectués dans les 2 écoles (grillage, portail et balustrade à la maternelle, entretien à l'école primaire). Des plantations ont été réalisées dans la réserve de terre au pied de l'église.

Les fuites sur le vestiaire du foot ont été constatées par le prestataire ; une intervention est prévue prochainement. Le miroir en face de la rue du Petit Essart ainsi qu'un panneau à la sortie de Saulon en direction de Bretenière ont été mis en place.

Différents travaux sur l'éclairage public ont également été réalisés.

16. QUESTIONS DIVERSES

- Signature pour l'acquisition du terrain Gagey faite le 14 novembre.

- Cahier des charges du PLU en cours d'élaboration par TOPOS.

- Problème de stationnement rue du foyer quand ont lieu des manifestations à la salle des fêtes. Il est proposé de mettre en place des barrières et des panneaux « interdit de stationner » sur les trottoirs. Problème également lors de l'occupation de la salle de l'Union.

- Problème de dépassement avenue de la Gare : voir pour mettre un panneau interdiction de doubler (il en existe un mais qui se trouve vers la cantine SNCF).



Inondations du 4 novembre...

Le point avec le SBV (Syndicat du Bassin de la Vouges) sur un épisode exceptionnel

Pluviométrie

Du 3 novembre minuit au 4 novembre 23h59 : 112 mm.
Dans la journée du 4 novembre : 105 mm (soit 1 mois 1/2 de pluie) sur le bassin versant (45 millions de m³).
Soit une pluie (pour les 24 h) au-delà de la centennale.
Depuis 60 ans :
- Septembre 1965 : 105 mm
- Janvier 1953 : 110 mm

Si l'on considère une maison de 120 m² entourée d'un terrain de 700 m², il est tombé 86 m³ d'eau en 24h.
Dans le même esprit, il est tombé sur le bassin de la Cent Fonts, en amont de Saulon-la-Chapelle (bassin de la Cent Fonts), 5,8 millions de m³ d'eau en 24h.
Dans le même esprit, il est tombé sur le bassin de la Cent Fonts, en amont de Saulon-la-Chapelle (bassin du Layer), 2,1 millions de m³ d'eau en 24h.

Histoire de la Cent Fonts

La Cent Fonts est détournée par les moines de l'Abbaye de Cîteaux entre 1212 et 1221. Un canal, d'une capacité maximale de 3 m³/s, est créé (un canal à un gabarit fixe ne permettant pas d'accepter des débits de crue exceptionnels comme ceux du 4 novembre !)
Deux déversoirs permettent de soulager le canal :
- Au droit de l'ancien cours de la Cent Fonts (lavoir rue de Noiron)
- Au droit du pont aqueduc des Arvaux,
Les ponts et passerelles du Milleraie (talweg naturelle de la Cent Fonts) ne peuvent laisser passer un débit de crue inférieur à la décennale.

Débit

Saulon la Rue pointe de débit : 4,3 m³/s le 4 novembre à 13h00 : **Crue au-delà de la cinquantennale**
Soit (hypothèse) un déversement maximal de 2 m³/s en direction du Milleraie ; débit ne pouvant pas être accepté par les ponts, ouvrages et passerelles existants tout au long du cours d'eau .

Depuis 1965, aucune crue n'a été si importante !

La commune de Saulon-la-Chapelle est reconnue comme inondable par :
- L'atlas des zones inondables de la Cent Fonts (2005)
- L'étude envasement de la Cent Fonts (2007)
- Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la Vouge (2005 puis 2014)
- L'étude hydraulique (en cours)

...AGENDA

- # 13/12 Noël des écoles. Salle des fêtes à 16h
- # 13/12 Permanence des élus. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h
- # 13/12 Permanence avocats. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h
- # 14/12 Cyclo-cross à Saulon (ECS). Plan d'eau
- # 15/12 Conseil municipal. Mairie 19h. Ouvert au public
- # 20/12 Accueil des nouveaux nés. Mairie 11h
- # 31/12 Réveillon du jour de l'An (repas et soirée dansante). Salle des fêtes
- # 16/01/15 Vœux de la commune. Ouvert aux habitants. Salle des fêtes

L'hiver est arrivé...pensez au ramonage

Votre sécurité ainsi que celle de vos proches est en jeu, mais il ne s'agit pas seulement de se protéger personnellement : vous devez également être aux normes aux yeux de la loi.

« Les conduits de fumée intérieurs ou extérieurs, fixes ou amovibles, utilisés pour l'évacuation des gaz de la combustion doivent être maintenus constamment en bon état d'entretien et de fonctionnement et ramonés périodiquement en vue d'assurer le bon fonctionnement des appareils et d'éviter les risques d'incendie et d'émanation de gaz nocifs dans l'immeuble, ainsi que le rejet des particules dans l'atmosphère extérieure. »

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h15 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h15 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

mairie.saulonlachapelle@wanadoo.fr

Communauté de Communes du Sud Dijonnais

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

accueil@ccsd.fr



Brigade de gendarmerie de Gevrey Chambertin

03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 2 novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h - 17h